



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: LIMITEE

E/ECA/TRADE/92/19/Summary
17 septembre 1993

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion technique du Groupe d'experts préparatoire
à la deuxième session de la Conférence des
ministres africains du commerce

Tunis, Tunisie
19-21 octobre 1993

RESUME

**"MECANISMES DE STABILISATION DES RECETTES
D'EXPORTATION DES PAYS AFRICAINS"**

**(Les accords internationaux de produits de base et les
bourses de matières premières)**

I. INTRODUCTION

1. Les économies africaines continuent de dépendre en grande partie des ressources en devises provenant de l'exportation de leurs produits de base. L'instabilité des recettes provenant de l'exportation de ces produits depuis une dizaine d'années justifie le bien-fondé de cette étude dont l'objectif est de mettre en exergue différentes mesures et politiques spécifiques qui peuvent aider les pays africains à stabiliser leurs recettes provenant de l'exportation des produits de base.

2. L'étude est présentée en quatre chapitres. Au premier chapitre, la problématique des produits de base en Afrique est brièvement présentée. Le deuxième chapitre discute des plus importants mécanismes de stabilisation existants. L'objet du troisième chapitre est de faire le point sur l'expérience africaine dans la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base, tandis que le chapitre quatrième propose des recommandations de politiques spécifiques pour une meilleure stabilisation des recettes d'exportation des pays africains.

II. PROBLEMATIQUE DES PRODUITS DE BASE EN AFRIQUE

3. La problématique des produits de base en Afrique revêt essentiellement deux aspects: la prépondérance des produits de base dans les économies africaines et la chute continue des recettes provenant de l'exportation de ces produits.

a. Les produits de base dans les économies africaines

4. Les économies africaines sont fortement dépendantes des recettes provenant de l'exportation d'une poignée de produits de base essentiellement agricoles. D'après les données du Rapport Fraser qui portent sur la période 1982-1986, 66 pour cent des pays du continent tirent plus de 50 pour cent de leurs recettes d'exportation de seulement deux produits. Et pour l'année 1987, en guise d'exemple, plus de 82 pour cent des recettes d'exportation des pays africains provenaient de l'exportation des produits primaires.

b. Chute continue des recettes d'exportation

5. La chute continue des recettes d'exportation des produits de base tient à des facteurs aussi bien relatifs à l'offre qu'à la demande. Les facteurs relatifs à l'offre sont notamment la chute

des cours, la surproduction, l'inélasticité - prix, les variations du taux de change du dollar, les niveaux très élevés des taux d'intérêt qui augmentent sensiblement les coûts de stockage, ainsi que la spéculation.

6. Quant aux facteurs relatifs à la demande, il convient de citer notamment la perte par l'Afrique de certains marchés traditionnels au profit des concurrents de l'Asie et de l'Amérique Latine, la baisse des revenus des principaux consommateurs consécutive à la crise économique, les élasticités - revenu et prix - croisée de la demande assez fortes pour de tels produits; l'impact des politiques protectionnistes instituées par nombre de pays consommateurs; la saturation des marchés pour certains de ces produits, notamment les boissons tropicales; les problèmes structurels liés à la production tel que la faible productivité; ainsi que l'inexistence ou l'inadaptation des politiques marketing des pays africains sur les marchés de consommation.

III. PRINCIPAUX MECANISMES DE STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE

7. Les mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation de produits de base se subdivisent en mécanismes de financement compensatoire et en mécanismes de stabilisation des cours.

a. Mécanismes de financement compensatoire

8. Par leur intervention *ex post*, les mécanismes de financement compensatoire répondent au principe d'assurance. Lorsqu'une perte de recettes d'exportation atteint un certain seuil, ces mécanismes la compensent en octroyant un montant de ressources qui est déterminé suivant une formule donnée. Les principaux mécanismes de financement compensatoire auxquels l'Afrique a eu recours sont le STABEX et le SYSMIN dans le cadre des différents accords de Lome au sein de la convention CEE/ACP; ainsi que la facilité de financement compensatoire du fonds monétaire international.

b. Mécanismes de stabilisation des cours

9. La limite majeure des mécanismes de financement compensatoire est qu'ils agissent a posteriori; de ce fait, ils ne peuvent pas prévenir le risque de chute de recettes d'exportation. C'est donc de cela que naît l'intérêt pour les mécanismes de stabilisation ex-ante agissant sur le facteur principal d'instabilité à savoir la fluctuation des cours. Trois mécanismes sont retenus dans cette étude: les accords de produits, les techniques des marchés boursiers ainsi que les facilités du Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base.

10. Le mécanisme de fonctionnement d'un accord de produit consiste à stabiliser son cours par le contrôle de son offre. Le contrôle de l'offre peut se faire par un stock régulateur ou par un quota de production ou d'exportation. Les marchés boursiers, quant à eux, peuvent permettre la stabilisation du cours d'un produit en couvrant ce dernier contre le risque de variation de prix par la technique du hedging. Enfin, le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base peut contribuer à la stabilisation des cours des produits de base en finançant des programmes de diversification verticale dans le secteur des produits de base (par le truchement de son second guichet) ou en finançant les opérations de rétention du stock régulateur (par le truchement de son premier guichet qui n'est malheureusement pas encore opérationnel).

IV. L'EXPERIENCE AFRICAINE DANS LA STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE

11. L'Afrique a bâti son expérience dans la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base autour de deux axes: l'axe national et l'axe international.

a. Actions nationales de stabilisation: Caisses de stabilisation ou Marketing Boards

12. Les actions nationales de stabilisation ont été centrées sur la création de caisses nationales de stabilisation ou "marketing boards" par la plupart de pays africains. Ces caisses ont relativement bien fonctionné jusqu'au début des années 1980. Avec les problèmes du secteur des produits de base qui sont apparus à partir du début des années 1980, ces caisses de stabilisation ne sont plus parvenues à remplir leur objectif primordial, à savoir assurer un prix rémunérateur

aux producteurs et jouer le rôle d'intermédiation entre ceux-ci et le marché international. C'est ainsi que la plupart de ces institutions ne sont plus actuellement que des squelettes sans activité économique significative. Dans d'autres cas, certains pays les ont purement et simplement dissoutes ou mises en faillite.

b. Actions internationales de stabilisation

13. Les pays africains ont également participé à la plupart des mécanismes multilatéraux de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base décrits au chapitre troisième de l'étude: le STABEX et le SYSMIN dans le cadre des accords CEE-ACP; la Facilité de financement compensatoire du FMI ainsi que les accords de produits. En général, l'Afrique n'a pas pu expérimenter la stabilisation par le hedging de même qu'elle n'a pas encore pu tirer profit des facilités du Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base, peut-être parce que ce Fonds vient à peine d'être opérationnel.

14. Il convient de souligner que, en général, si ces mécanismes ont joué un certain rôle dans le sens de la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base africains, ils ont été d'une efficacité très limitée, certains d'entre eux comme les accords de produits ayant présenté de gros problèmes d'applicabilité.

V. PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA STABILISATION DES RECETTES D'EXPORTATION DES PRODUITS DE BASE PAR LES PAYS AFRICAINS

15. Les recommandations spécifique de politique générale pour une meilleure stabilisation des recettes provenant de l'exportation des produits de base par les pays africains peuvent être regroupées en trois catégories: les mesures aux plans national; sous-régional et régional; et international.

a. Mesures au plan national

16. Au plan national, les mesures proposées consistent en l'amélioration de la compétitivité des produits de base africains par la réduction de leur coût de production et l'amélioration de leur

qualité notamment par l'adoption de technologies plus productives; la mise en place d'une politique macro-économique en faveur de la production et de la commercialisation des produits de base; l'intégration verticale maximale du secteur des produits de base; la rationalisation des opérations de production, distribution et commercialisation des produits de base en associant davantage le secteur privé; la mise sur pied ou le renforcement des infrastructures modernes de production, de stockage et de commercialisation des produits de base; et enfin, la bonne gestion des recettes d'exportation provenant de ces produits en les affectant au développement socio-économique pour relever le niveau de vie des populations les plus pauvres et créer ainsi des effets induits.

b. Mesures au plan sous-régional et régional

17. Au plan sous-régional et régional, il est recommandé d'entreprendre un programme commun de promotion des exportations de produits de base à travers notamment la constitution de groupements de marketing à l'exportation; de favoriser la création d'institutions régionales en matière de recherche et technologie ciblées sur des produits de base spécifiques représentant un intérêt commun; de mettre sur pied et/ou multiplier des institutions financières orientées vers le financement du commerce extérieur; de favoriser des échanges compensés entre pays appartenant à une même sous-région; de développer et vulgariser un système de collecte et de diffusion d'informations commerciales sur les potentialités d'échanges intra-africains et entre l'Afrique et le reste du monde; ainsi que de prévoir, au sein du secrétariat de la CEA, une unité chargée spécifiquement de la question des produits de base en Afrique compte tenu de leur importance stratégique pour l'Afrique.

c. Mesures au plan international

18. Les mesures recommandées au plan international portent sur le renforcement de la capacité de négociation des pays africains au sein des instances multilatérales de coopération commerciale; la mise en place de mécanismes appropriés pour la renégociation des accords de produits ou tout autre mécanisme de contrôle de l'offre (la rencontre de Kampala (Août, 1993) entre principaux producteurs de café donne de l'espoir aux producteurs et aux exportateurs de café du monde en développement pour ce qui est de la stabilisation des cours du café); la mise

sur pied d'un cadre permettant à l'Afrique de participer aux bourses internationales de produits de base et, enfin, la création de co-entreprises avec le monde développé pour favoriser le transfert de capitaux et de technologies vers le secteur des produits de base en Afrique.

VI. CONCLUSION

19. La crise persistente des économies africaines telle qu'elle se manifeste actuellement est le résultat d'une complexité de facteurs; la dépression des marchés des produits de base ayant conduit à une chute drastique des recettes en devises en constitue l'élément essentiel. Pour tenter de surmonter cette crise, les pays africains ont recouru à différents mécanismes de stabilisation qui ont eu un impact marginal sur la stabilisation des recettes d'exportation. S'il est vivement recommandé de revigorer les mécanismes déjà existants, il s'avère également impérieux d'exploiter de nouvelles voies telles que le recours aux techniques de hedging sur les marchés à terme et le recours aux facilités offertes par le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base.

20. Quant à l'idée de création de bourses régionales de produits, elle paraît prématurée pour être exploitée comme une réponse au problème de produits de base tel qu'actuellement posé à l'Afrique. Le faible volume des échanges intra-africains et les barrières qui restent dressées contre eux; les contrôles excessifs que les gouvernements exercent sur les activités commerciales et sur les prix, l'absence d'une gamme variée de produits répondant aux normes internationales de qualité, entre autres, sont les problèmes auxquels il faudrait d'abord s'attaquer pour ratisser la voie vers la création de bourses régionales de produits en Afrique.